

LA LETTRE

de l'Observatoire national
de la petite enfance



DÉCEMBRE 2020

N° 5

La Lettre de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape) met en exergue les données de référence sur l'état et l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. Elle donne ainsi une vision synthétique des résultats contenus dans le rapport annuel. Elle informe également des travaux en cours dans ce domaine.*

En 2018, le nombre de places offertes par les modes d'accueil formels continue de légèrement diminuer (- 0,3 %). Combiné à une démographie ralentie, le taux de couverture 2018 maintient sa tendance à la hausse (59,3 places pour 100 enfants). Selon les données provisoires de 2019, le nombre de places proposées par les équipements d'accueil collectif augmenterait de 10 100 places par rapport à 2018. Ce mode d'accueil couvrirait désormais 20,9 enfants âgés de moins de 3 ans sur 100 enfants.

En 2018, une offre potentielle de 59,3 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

En 2018, la capacité théorique d'accueil est de 1 354 800 places, soit 59,3 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans (cf. tableau 1), en France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer (Com) de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Aussi, 98 % de l'offre est concentrée en métropole et 2 % se situe dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) hors Mayotte et en incluant les deux Com. L'offre des assistantes maternelles demeure la plus importante puisqu'elle s'établit à 758 900 places, soit 33,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Celle émanant des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) (accueils collectifs, micro-crèches, crèches familiales et parentales) est désormais susceptible de couvrir plus d'un enfant de moins de 3 ans sur cinq (20,1 %).

Avec ses places en école préélémentaire, l'Éducation nationale offre une capacité d'accueil de 3,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les salariées exerçant au domicile des parents ne participent que marginalement à cette offre globale (2,1 %).

Par rapport à 2017, le nombre de places d'accueil formel proposé pour 100 jeunes enfants progresse de 0,4 point. Dans un contexte de légère réduction de l'offre (- 3 500 places), la baisse des naissances des dernières années est le facteur qui explique cette évolution favorable du taux de couverture. C'est en accueil collectif que le nombre de places a le plus augmenté entre 2017 et 2018 (+ 11 400). Il a diminué d'un nombre quasi similaire de places chez les assistantes maternelles (- 11 900).

(*) Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), l'Onape associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (Ccmsa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). L'Observatoire est également doté d'un conseil scientifique.



Tableau 1 - Capacité théorique d'accueil par les modes d'accueil formels pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans – données définitives 2018 et données provisoires 2019

Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil formel (nombre de places)	2018		2019 (provisoire)(*)		Évolution 2018/2019 de la capacité théorique (en points)
	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	
Assistante maternelle employée directement par des particuliers	758 900	33,2			
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèche)	460 200	20,1	470 300	20,9	+ 0,8
<i>dont micro-crèche (**)</i>	49 000	2,1	57 100	2,5	+ 0,4
<i>dont autres places</i>	411 200	18,0	413 200	18,4	+ 0,4
École	88 800	3,9	82 700	3,7	- 0,2
Salariée à domicile	47 000	2,1	47 800	2,1	+ 0,1
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil formels	1 354 800	59,3			

Sources :

Onape – Cnaf (Sias – MtEaje de 2018 et EquEaje 2019, Allstat – FR6 de juin 2018 et de juin 2019), Ccmsa (31 décembre 2018 et calculs Onape), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2018 et calculs Onape), Acoos (dispositif centre Pajemploi au 2^e trimestre 2018), Depp (constats de rentrées scolaires 2018-2019, 2019-2020 et calculs Depp), Insee (estimations localisées de population 2019 et 2020).

Champ :

France (hors Mayotte) et y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

(*) Les données provisoires 2019 sont arrêtées au 31 août 2020.

(**) L'estimation des capacités d'accueil en micro-crèches est réalisée par la Cnaf.

En 2019, l'offre d'accueil collectif continue de progresser

Selon les données provisoires disponibles, entre 2018 et 2019, le nombre de places proposées par l'accueil collectif aurait augmenté de 10 100 places. Combinée à la poursuite de la baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans (de l'ordre de - 1,5 %), cette évolution se traduirait par une augmentation de la capacité d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans de 0,8 point en un an, pour s'établir à 20,9 places en 2019. Sur la même période, les places en école préélémentaire baissent de près de 6 100 places, et celles proposées par les salariées

à domicile augmentent de 800. Dans cet ensemble, les micro-crèches continuent de se développer fortement. Bien qu'elles ne représentent que 12,1 % de l'offre en accueil collectif en 2019, elles seraient à l'origine de 8 100 nouvelles places (dont 7 600 seraient le fait de structures fixant librement la tarification appliquée aux familles). Les places proposées par les structures collectives bénéficiant d'un financement de la branche Famille par le biais de la prestation de service unique (Psu) seraient 69 200 à être situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (ce qui représente 16,7 % des places offertes par ces équipements). Ce nombre serait en recul de 230 places par rapport à 2018.



Capacité d'accueil : méthodologie

L'offre d'accueil est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Cet indicateur rapporte au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans une offre d'accueil par les modes d'accueil formels (hors sphère familiale) : nombre de places disponibles pour ces enfants en établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes-garderies...), à l'école, auprès d'assistantes maternelles et auprès de salariées à domicile.

Les informations relatives à cet indicateur n'étant pas toutes existantes, l'offre est parfois approchée en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par une salariée au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches qui fixent librement les tarifs appliqués aux familles.

L'indicateur comptabilise donc des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places peuvent ne pas combler tout à fait les besoins : les places à l'école, utilisées pour la tranche d'âge des 2-3 ans et souvent à mi-temps, peuvent nécessiter un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil (école et assistante maternelle par exemple).

Les données de 2019 n'étant pas toutes disponibles à la date de la parution de *La Lettre*, l'ensemble des modes d'accueil n'est pas décrit. Pour le détail de la méthodologie, on peut se reporter au rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance.



Une offre inégale sur le territoire

Selon les départements (cf. carte ci-après et le site internet cafdata.fr), la capacité d'accueil se situe, en 2018, entre 9,2 (Guyane) et 87,8 (Haute-Loire) places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des départements de Bretagne et des Pays de la Loire affiche des

capacités théoriques d'accueil supérieures ou égales à 70 places pour 100 enfants de la classe d'âge concernée. En Île-de-France, Paris et les Hauts-de-Seine, avec respectivement 70,6 et 67,7 places, font état des capacités les plus élevées. Dans cette même région, les deux départements les moins bien couverts, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, affichent des taux très inférieurs (respectivement 30,8 et 41,8 places pour 100 enfants).

Une diminution du nombre d'enfants couverts par une prestation réduisant le coût du recours à une assistante maternelle

Le dénombrement des familles et des enfants bénéficiaires des dispositifs de soutien financier existants est un premier indicateur du recours. En juin 2019, près de 610 000 familles et 633 600 enfants de moins de 3 ans recourent à un mode d'accueil formel individuel (cf. tableau 2).

Parmi ces familles, plus de 9 enfants sur 10 sont accueillis par une assistante maternelle. On peut néanmoins noter que le nombre d'enfants et de familles couverts par ce mode d'accueil continue de diminuer : 16 300 familles en moins y recourent entre juin 2018 et juin 2019 (soit - 2,8 %). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une salariée à domicile baisse légèrement sur la même période (- 0,7 %, soit 300 enfants en moins).

Sources : Onape – Cnaf (Sias – MTEaje de 2018, Allstat – FR6 de juin 2018), Ccmsa (31 décembre 2018), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2018 et calculs Onape), Acoff (dispositif centre Pajemploi au 2^e trimestre 2018), Depp (constats de rentrées scolaires 2018-2019), Insee (estimations localisées de population 2018 et 2019).
Champ : France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels en 2018

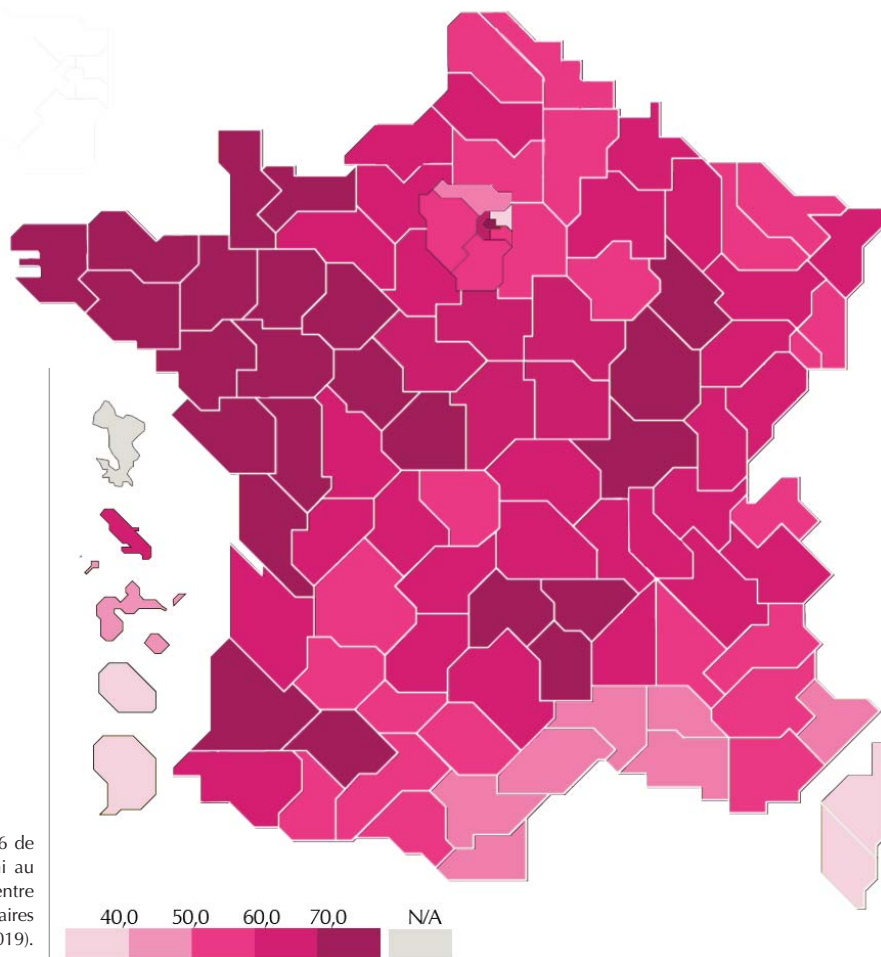


Tableau 2 – Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation solvabilisant le recours à l'accueil individuel – juin 2018 et juin 2019

Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par un accueil formel individuel	2018	2019		Évolution 2018/2019
	Effectifs	Effectifs	Répartition	
Assistante maternelle employée directement par des particuliers				
Familles	581 700	565 400	92,9 %	- 2,8 %
Enfants	602 400	585 100	92,5 %	- 2,9 %
Salariée à domicile (emploi direct ou prestataire)*				
Familles	47 100	47 600	7,8 %	1,1 %
Enfants	51 700	52 300	8,3 %	1,2 %
Total - Familles	624 700	608 400	100 %	- 2,6 %
Total - Enfants	649 800	632 600	100 %	- 2,6 %

(*) Jusqu'en 2018, les enfants bénéficiaires d'un Cmg pour le recours à une micro-crèche sont comptabilisés avec les salariées à domicile pour le régime agricole. La donnée de 2018 a été réropolée en conséquence.

Sources :

Cnaf (Allstat - FR6 de juin 2018 et juin 2019) et Ccmsa (données de juin 2018 et 2019).

Champ :

France entière (hors Mayotte) et collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de mode de garde (Cmg) en cas de recours à un mode d'accueil formel individuel.

Note :

la somme des pourcentages par type d'accueil est supérieure à 100 % car un enfant (une famille) peut être concerné(e) par plusieurs modes d'accueil formels individuels. Pour la même raison, les effectifs totaux sont inférieurs à la somme des effectifs par type d'accueil.

Plus de 520 000 enfants accueillis en crèche en 2018

En novembre 2018, on estime que 483 000 enfants fréquentent un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) financé par la prestation de service unique (cf. tableau 3). Ils sont 40 800 à être accueillis dans un Eaje donnant droit au bénéfice d'une aide individuelle pour les parents (Cmg).

Ce nombre continue d'être en forte augmentation, porté par le développement des micro-crèches fixant librement leur tarification (dénommées « micro-crèches relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant »). Ainsi, entre juin 2018 et juin 2019, ces structures ont accueilli près de 7 100 enfants supplémentaires.

En revanche, à l'école, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recensés lors des rentrées scolaires diminue : 82 700 à la rentrée 2019, contre 88 800 à la rentrée 2018 (- 6 100 enfants).

Au cours de l'année 2018, 920 400 enfants ont été accueillis dans une crèche appliquant le barème national des participations familiales. Parmi eux, on estime que 20,0 % appartiennent à une famille dont les ressources sont sous le seuil de pauvreté (cf. encadré méthodologique). Les familles usagères de ces Eaje sont majoritairement en couple (84,8 %) et actives occupées (62,8 %). En effet, 54,8 % de ces familles sont des couples où les deux parents sont actifs occupés et 8,0 % sont des familles monoparentales actives occupées (cf. tableau 4).

Tableau 3 – Nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un mode d'accueil collectif (hors Eaje sans financement de la branche Famille) selon la nature de l'aide reçue – années 2018 et 2019

Nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits et accueillis dans un mode d'accueil collectif	2018	2019 (provisoire)
Enfants couverts par une aide collective (accueillis en novembre)	483 000	
Enfants couverts par une aide individuelle (accueillis en juin) (*)	40 800	47 900
<i>dont micro-crèches « prestation d'accueil du jeune enfant »</i>	40 000	47 200
Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire	88 800	82 700

Sources :

Cnaf (Filoué 2018, Allstat – FR6 de juin 2018 et juin 2019, calculs), Cmsa (juin 2018 et juin 2019), Depp (constats de rentrées scolaires 2018 et 2019).

Champ :

France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – établissements d'accueil du jeunes enfant (Eaje) couverts par un financement de la branche Famille.

Note :

(*) Jusqu'en 2018, les enfants bénéficiaires d'un Cmg pour le recours à une micro-crèche sont comptabilisés avec les salariées à domicile pour le régime agricole. La donnée de 2018 a été rétropolée en conséquence.

Tableau 4 – Caractéristiques des familles ayant des enfants de moins de 3 ans fréquentant un Eaje Psu en France au cours de l'année 2018

Répartition des familles selon la structure familiale et l'activité (en %)	Familles qui fréquentent un Eaje	Ensemble des familles allocataires
Couples où les deux parents sont actifs occupés	54,8 %	46,3 %
Couples où au moins un des deux parents est actif occupé	25,2 %	27,6 %
Couples où aucun des deux parents n'est actif occupé	4,7 %	8,0 %
Familles monoparentales actives occupées	8,0 %	7,3 %
Familles monoparentales au chômage ou inactives	7,2 %	10,9 %
Ensemble des familles	100 %	100 %

Sources : Filoué 2018, Allstat – Far6 2018 et FR2 janvier 2020.

Champ : familles ayant fréquenté un Eaje au cours de l'année et qui bénéficient d'une prestation le mois de sortie d'observation et familles allocataires en France avec au moins un enfant de moins de 3 ans, ayant bénéficié d'au moins une prestation au cours de l'année 2018.

Méthode : les données Filoué sont pondérées pour être représentatives de la France entière.





Sur tout ou partie de l'année, les familles fréquentant les Eaje Psu peuvent cumuler cet accueil avec d'autres modes d'accueil formels. C'est le cas pour 13,9 % des familles qui cumulent la crèche et l'assistante maternelle ou la garde à domicile. Enfin, 7,1 % des familles qui fréquentent une crèche Psu ont également réduit leur activité et bénéficient de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) à taux réduit ; et 5,1 % ont cessé leur activité et bénéficient de la PreParE à taux plein (cf. tableau 5).

La diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité se poursuit

Les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur jeune enfant peuvent bénéficier d'un soutien financier versé par la branche Famille lorsqu'ils remplissent des critères de condition d'activité antérieure : la PreParE.

En 2018, 326 500 enfants de moins de 3 ans – vivant dans 290 100 familles – sont couverts par ce dispositif (cf. tableau 6). On peut noter une baisse du recours à ces prestations entre 2018 et 2019 en termes de familles (- 5,8 %) ou d'enfants couverts (- 5,9 %). Cette tendance est davantage marquée en cas d'activité professionnelle exercée au plus à mi-temps (- 10,6 %) ou en cas d'interruption complète d'activité (- 6,6 %). Elle est moins prononcée en cas d'activité comprise entre 51 % et 80 % (- 4,0 %).

En outre, malgré la fin de la montée en charge de la PreParE, le recours des parents décroît encore et de façon différenciée selon l'âge de leur benjamin : le nombre de familles bénéficiaires diminue de 8,3 % pour celles dont le benjamin est âgé de 24 mois à 35 mois et de 5,5 % pour celles dont le benjamin est âgé de moins de 24 mois. Ces résultats prolongent la tendance observée depuis 2006 et qui s'est accélérée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tableau 5 – Cumuls de prestations destinées à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle par les familles ayant des enfants de moins de 3 ans fréquentant un Eaje Psu en France au cours de l'année 2018

Cumul avec un autre dispositif de conciliation le mois de sortie d'observation (en %)	Familles qui fréquentent un Eaje	Ensemble des familles allocataires
Cessation complète de l'activité professionnelle (PreParE taux plein)	5,1 %	10,9 %
Cessation partielle de l'activité professionnelle (PreParE taux partiel)	7,1 %	8,7 %
Une assistante maternelle ou une garde à domicile (Cmg)	13,9 %	32,2 %
Part des familles en situation de fragilité		
Familles en dessous du seuil de pauvreté	20,0 %	30,3 %

Sources :

Filoué 2018, Allstat – Far6 2018 et FR2 janvier 2020.

Champ :

familles ayant fréquenté un Eaje au cours de l'année et qui bénéficient d'une prestation le mois de sortie d'observation et Familles allocataires en France avec au moins un enfant de moins de 3 ans, ayant bénéficié d'au moins une prestation au cours de l'année 2018.

Méthode :

les données Filoué sont pondérées pour être représentatives de la France entière.

Tableau 6 – Nombre de familles bénéficiaires d'une prestation accompagnant la réduction ou l'arrêt d'activité professionnelle – juin 2018 et juin 2019

Nombre de familles bénéficiaires de la PreParE	2018	2019	Évolution 2018/2019
	Effectifs	Effectifs	
Selon la quotité travaillée			
Sans emploi	153 700	143 600	- 6,6 %
< 50 %	19 800	17 700	- 10,6 %
51-80 %	113 600	109 100	- 4,0 %
Couples	2 900	2 800	- 3,4 %
Selon l'âge du benjamin			
0-23 mois	259 400	245 200	- 5,5 %
24-35 mois	30 300	27 800	- 8,3 %
36 mois et + (adoption)	400	300	- 25,0 %
Total - Familles	290 100	273 200	- 5,8 %
Total - Enfants	326 500	307 100	- 5,9 %

Sources :

Cnaf (Allstat – FR6 de juin 2018 et juin 2019) et Ccmsa (données de juin 2018 et juin 2019).

Champ :

France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans couvert par un complément de libre choix d'activité (Clca) ou la prestation partagée d'éducation de jeune enfant (PreParE) ou familles ayant au moins un enfant âgé de plus de 3 ans couvert par ces mêmes prestations dans le cadre d'une adoption.

L'activité des modes d'accueil : le nombre d'heures facturées

En 2019, pour l'ensemble des modes d'accueil donnant lieu à paiement, 1 921,3 millions d'heures ont été facturées aux parents pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans (cf. tableau 7) : 56,6 % pour des assistantes maternelles employées directement par les familles, 40,1% pour des Eaje et 3,3 % pour de la garde à domicile par des familles employant directement leur salariée. Entre 2018 et 2019, ce volume global d'heures d'accueil est en légère baisse (- 0,8 %). Des différences s'observent selon les modes d'accueil, similaires à ce qui s'observe du côté des évolutions de l'offre. Ainsi, le volume d'heures facturées diminue de 2,3 % pour les assistantes maternelles. En revanche, il progresse de 1,5 % en accueil collectif sous l'effet combiné de l'accroissement du nombre de places offertes de 2,2 %

et de la baisse du nombre d'heures facturées par place (- 0,7 %).

De façon à prendre en compte les évolutions démographiques ayant eu lieu au cours de la même période, il est possible de rapporter ce nombre d'heures facturées au nombre d'enfants de moins de 3 ans : l'indicateur qui en découle permet d'apprécier l'intensité du recours et son évolution. Le nombre d'heures facturées par enfant et par mois ainsi calculé passe de 70,6 heures en 2018 à 71,2 heures en 2019. L'intensité du recours progresse donc de 0,7 % en un an.

Sur ce même champ des modes d'accueil donnant lieu à facturation, entre 2018 et 2019, le recours mesuré en nombre d'heures a diminué de 0,7 % alors que l'offre mesurée en nombre de places a été stable (+ 0,0 %).

Tableau 7 – Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants âgés de moins de 6 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – années 2018 et 2019

Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)	2018	2019 (provisoire)	Taux de croissance
Assistante maternelle employée directement par des particuliers	1 113,3	1 087,4	- 2,3 %
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèche) bénéficiant d'un financement de la branche Famille	758,4	769,7	1,5 %
<i>dont micro-crèches</i>	<i>73,4</i>	<i>85,2</i>	<i>16,1 %</i>
Salariée à domicile	65,0	64,3	- 1,1 %
Total	1 936,7	1 921,3	- 0,8 %

Sources :

Cnaf (Sias – MtEaje de 2017 et 2018, Allstat – FR6 de janvier à décembre 2018 et de janvier à décembre 2019), Ccmsa (31 décembre 2018 et calculs Onape), Acoos (dispositif centre Pajemploi 2018 et 2019).

Champ :

France (hors Mayotte) – modes de garde formels couverts par un financement de la branche Famille pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

Part des enfants pauvres accueillis en Eaje : méthodologie de construction d'un nouvel indicateur

À compter de cette année, un nouvel indicateur annuel de référence vient enrichir *La Lettre de l'Onape* : la part des enfants pauvres fréquentant un équipement d'accueil du jeune enfant relevant de la prestation de service unique.

La production de cet indicateur est issue de l'enrichissement des données individuelles relatives aux allocataires du régime général bénéficiant de prestations légales (AllStat) par les données individuelles de facturation payées par les familles fréquentant un Eaje (Filoué).

Bien que Filoué ne soit pas encore généralisé, la communication des données de gestion par près de 2 000 Eaje en 2018 – sur un total de 12 400 structures actives au 31 décembre 2018 – rend désormais possible l'estimation annuelle de cet indicateur national.

Rendre les données Filoué représentatives de la situation nationale

Dans la mesure où Filoué ne comporte pas tous les Eaje, ni même toutes les familles des Eaje répondants (puisque certaines familles peuvent avoir refusé la communication de leurs données et que d'autres ne sont pas connues des fichiers statistiques des caisses d'Allocations familiales), la production d'indicateurs nationaux nécessite plusieurs opérations de redressement.



Il s'agit principalement de corriger les données disponibles de la non-réponse et de calculer une pondération permettant aux 2 000 structures d'être représentatives de l'ensemble du parc français.

Pour éviter de conserver des observations de mauvaise qualité, seules les crèches avec un taux de réponse satisfaisant ont été gardées (au moins 60 % de réponse au sein de la structure). Ensuite, la pondération a été définie à partir de trois variables redressées de la non-réponse partielle : une variable approchant les ressources moyennes des familles de chaque Eaje, la catégorie de la commune d'implantation de la crèche selon le zonage en aires urbaines de 2010 de l'Insee et le nombre d'heures facturées aux familles.

Construire le taux de pauvreté

La définition du niveau de vie suppose de connaître la situation familiale de l'année N , les revenus de l'année N et les prestations sociales de l'année N . Comme les revenus de l'année N sont connus des caisses d'Allocations familiales en $N+2$ uniquement, le calcul de cet indicateur nécessite (1) de collecter les données utiles sur les familles utilisant un Eaje en N dans des fichiers statistiques de l'année N (pour leurs prestations familiales et sociales) et de l'année $N+2$ (pour leurs revenus) et (2) d'imputer des revenus de l'année N aux familles qui ont cessé d'être allocataire entre N et $N+2$.

Après ces opérations, le niveau de vie de chaque famille est calculé en divisant le total de ses ressources (revenus et prestations) par le nombre d'unité de consommation correspondant à sa composition.

Pour calculer la part des enfants vivant sous le seuil de pauvreté parmi ceux fréquentant un Eaje, le niveau de vie de chaque famille est ensuite comparé au seuil de pauvreté communiqué par l'Insee.

Il est ainsi possible de savoir comment les familles les plus modestes font garder leurs enfants notamment celles qui fréquentent une structure collective relevant de la prestation de service unique.

BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

En cours

- **Analyse territoriale des stratégies de réduction des inégalités sociales dans le secteur de la petite enfance**, réalisée par l'École des Hautes études en sciences sociales, sous la direction de Marie-Renée Guevel. L'étude cible les professionnels travaillant dans des services recevant de façon régulière, continue et prolongée les jeunes enfants [Eaje, école, centre de loisirs, Protection maternelle et infantile (Pmi)]. Il s'agit d'analyser la façon dont les professionnels s'approprient et développent des pratiques individuelles et collectives en lien avec la prise en compte de besoins de sécurité affective et physique des jeunes enfants. Ces différentes questions soulèvent en particulier des enjeux relatifs au continuum des accompagnements et des services, dans une perspective interinstitutionnelle et à l'échelle des parcours des jeunes enfants (articulation entre l'accompagnement de la Pmi, les structures d'accueil des jeunes enfants, les services de la protection de l'enfance... ; transition entre le mode d'accueil avant 3 ans et l'école maternelle à partir de 3 ans ; continuité de l'accueil en centres de loisirs...)



- **Cycle de séminaires « Premiers pas »** : L'Onape participe au sein du comité scientifique du séminaire « Premiers pas » à la construction d'une réflexion collective sur l'accueil des jeunes enfants.

Organisé par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie (FS) et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), ce séminaire a l'ambition de proposer des actions relevant de politiques publiques centrées sur le développement, l'épanouissement et les acquisitions du jeune enfant. Toutes les interventions seront disponibles en replay à l'issue des séances sur le site de France Stratégie : <https://www.strategie.gouv.fr/projets/cycle-de-seminaire-premiers>. Le cycle du séminaire se déroule du 1^{er} décembre 2020 à l'été 2021.

- **Étude ethnographique sur l'accueil en Eaje**, réalisée par les laboratoires Crtd du Cnam, et Experice de l'université Sorbonne Paris Nord sous la direction de Anne-Lise Ulmann. Ce travail interroge le contenu du travail d'accueil et ses rapports avec la socialisation des enfants. Les chercheurs proposent de considérer l'importance des organisations dans les manières de prendre en charge les enfants, la complexité des coopérations entre les professionnelles et les parents, la diversité des expériences des enfants de la vie en collectivité dans différents types de

structures. Pour cela, ils adoptent une approche ethnographique pour donner à voir et comprendre les déroulements et l'organisation des journées des professionnelles et des enfants.

- **Étude sur les maisons d'assistantes maternelles (Mam)**, réalisée par le laboratoire Experice de l'université Sorbonne Paris Nord sous la direction de Pascale Garnier. Cette recherche a pour objectif d'éclairer le modèle de l'accueil individuel regroupé en Mam, à mi-chemin entre un modèle d'accueil collectif et individuel où se jouent à la fois la question de la délégation, le profil des assistantes maternelles et leurs perspectives sur l'accueil et l'éducation des jeunes enfants. Plus précisément, il s'agit de comprendre les arbitrages auxquels les assistantes maternelles peuvent être confrontées et les ressources sur lesquelles leur travail s'appuie pour et avec les enfants.

- **Étude sur le « vécu des familles de jeunes enfants de la naissance à 6 ans durant le confinement »** réalisée par le groupement d'intérêt scientifique « Bébé, Petite Enfance en Contextes » (Gis Beco), de l'Université fédérale Toulouse-Midi-Pyrénées, sous la direction de Chantal Zaouche-Gaudron. L'objectif de cette étude, menée avant le déconfinement du 11 mai 2020 est de documenter les modalités selon lesquelles cette crise accroît (ou pas) les inégalités socio-culturelles. Il s'agit de comprendre ce que les mères, pères et leurs jeunes enfants expérimentent comme moments favorables ou moins favorables, d'appréhender les activités possiblement genrées et socialement situées les plus mobilisées (éducatives, de soins, de partage des tâches domestiques et éducatives...) et le ressenti émotionnel associé pour chacun des deux parents.



Sont parus

Beaumel C., Papon S., 2020, Bilan démographique 2019, La fécondité se stabilise en France, *Insee première*, n° 1789.

Boyer D., Crépin A., 2020, Baromètre d'accueil du jeune enfant 2019 – Des parents satisfaits de leur mode d'accueil avec des préférences qui varient selon l'âge de l'enfant, *L'e-ssentiel*, n° 190.

Brun L., Cavan N., 2019, Les élèves du premier degré à la rentrée 2019, *Note d'information Depp*, n° 45.

Carbuccia L., et al., 2020, Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants, *Dossier d'études*, n° 215.

Laporte C., 2020, Attentes et contraintes des parents déterminent le mode d'accueil de l'enfant, *L'e-ssentiel*, n° 192.

Le-Tiec M., 2020, L'activité des relais d'assistantes maternelles en 2018, *L'e-ssentiel*, n° 189.

Maj S., Zamfir V., 2020, Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2019, *Acof stat*, n° 306.

Observatoire national de la petite enfance, 2020, *L'accueil du jeune enfant en 2019*. Ce seizième rapport de l'Onape établit un état des lieux de l'offre et du recours aux différents modes d'accueil, analyse les évolutions et établit un focus sur deux États des savoirs relatifs à l'accueil des jeunes enfants en France et en Europe.

À paraître

Boyer D., Sirota R. (coord.), 2020, Socialisation des enfants : Intentions, attentions et injonctions, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 136-137. Ce numéro de la revue montre à travers plusieurs exemples de classification scientifique, de pratiques professionnelles, ou de construction d'univers enfantins, quelques-unes des intentions, attentions et injonctions sociétales auprès des enfants. Il présente les résultats de recherches pour la plupart issues de travaux conduits par l'Observatoire



national de la petite enfance, dans le cadre de l'appel à propositions de recherches qualitatives « l'activité des professionnel(s) de la petite enfance : manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants » paru en 2016.

Zaouche-Gaudron C. (Dir), Boyer D., Lacharité C., Modack M., Séraphin G., Ulmann A.-L., 2020, *L'accueil dans les structures petite enfance des enfants de moins de 3 ans en situation de pauvreté*, La Documentation française.

Données interactives

Les conditions de vie des enfants en France métropolitaine – niveau communal : http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions_de_vie_des_enfants/

Le taux de couverture global en France – de la commune à l'échelon national : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Le nombre de places par type de modes d'accueil : <http://data.caf.fr/dataset/nombre-de-places-par-type-de-mode-d-accueil>

Directeur de la publication : Vincent Mazauric
Directeur délégué à la publication : Bernard Tapie
Rédactrice en chef : Danielle Boyer

Correctrice : Méliné Kapamadjian
Maquettiste : Ysabelle Michelet